Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 5 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 5 du mois d'octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents: 12

Votants 13 (dont 1 pouvoir)

Etaient présents :

Mesdames Martine Frogeais, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, Pauline Saglio,

Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Yves Lehuerou Kerisel, Michel Melot, Samuel Tauvry,

Absents excusés:

Bernadette Combettes, Armel Godais, Benoit Poulain,

Armel Godais donne pouvoir à Dominique Grégoire

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier

Ordre du jour :

1) Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

La commune de Moulins a souscrit un contrat avec la « QUATREM » de la MMA depuis le 01/01/2009.

Le centre de gestion a mis en concurrence et à négocié pour le compte des collectivités un nouveau contrat afin d'assurer la continuité de cette prestation.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver le contrat d'assurance MMA.

2) Règlement cimetière

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal des différentes réunions de travail pour la préparation du règlement cimetière dont il a donné lecture.

A l'unanimité, le conseil municipal valide ce règlement qui sera affiché au cimetière.

• Pour:13	• Contre: 0	Abstention : 0

3) Tarifs concessions cimetière

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal la revalorisation du tarif des concessions :

Types de concession	Tarifs pour une durée de <u>30 ans</u>
Concession simple 2m ²	150 €
Concession double 4m²	300 €
Concession disposant d'un caveau existant 2m²	250 €
Cavurnes	150€

Monsieur le Maire a rappelé que <u>l'accès au jardin du souvenir est gratuit</u> mais réglementé par la mairie.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la tarification des concessions. Elle s'appliquera à partir du 01/01/2016.

• Pour:13	• Contre: 0	Abstention : 0

4) Vente de livres de la médiathèque et fixation des tarifs : élimination des ouvrages, CD, DVD

Monsieur le maire a rappelé que :

La médiathèque municipale de Moulins, dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections, est régulièrement amenée à procéder au tri des documents qu'elle contient.

Cette opération, appelée « désherbage » est indispensable à la gestion des fonds.

Les documents qui présentent un état correct peuvent, après leur désaffection de l'inventaire, être mis à la vente au profit des particuliers.

La médiathèque propose d'organiser, une fois par an, une vente de livres, CD et DVD.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la vente des livres à 1 €. Ces recettes seront imputées sur la régie médiathèque.

	·	
• Pour:13	• Contre: 0	Abstention : 0

5) Ecole

Mr LE MAIRE fait le point sur l'avancement du dossier « ECOLE » au niveau des subventions, des conventions entre les écoles, le diocèse et l'inspection académique, le transport. Concernant l'aménagement de l'école de Moulins, la commune est en attente de l'estimation des effectifs. Un document de préinscription devrait être transmis à toutes les familles concernées aux vacances de la Toussaint.

• Pour: 0	• Contre : 0	Abstention : 0	

6) Accessibilité : L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : Etablissement Recevant du public (ERP) et Installation ouverte au public (IOP)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Le dossier d'Ad'AP devait obligatoirement être déposé <u>avant le 27 septembre 2015</u> auprès du Préfet.

Ce qui a été fait et qui reste à faire pour la commune de Moulins à ce sujet :

- ➤ Un diagnostic a déjà été réalisé en date du 05/11/2011 par la communauté de commune du pays Guerchais sur 4 ERP et une IOP au sein de notre commune. Des préconisations ont été mentionnées.
- La commune de Moulins a déposé une demande de prorogation de délai de dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour diverses raisons :
 - Nouveau conseil depuis mars 2014
 - Besoin de temps pour faire les diagnostics manquants au niveau des IOP (cimetière, salle de sports et terrain de sports) et pour définir et valider la programmation de ces travaux.

Mr le Maire nous informe que 2 cabinets ont été sollicités pour faire une offre pour les IOP. La délibération sera reportée au prochain conseil.

• Pour: 0	Contre : 0	Abstention :	
-----------	------------	--------------	--

7) Renouvellement Certificat Certinomis pour la signature électronique en comptabilité (PESV2)

Le certificat Certinomis arrive à expiration en novembre 2015. Il a une durée d'un an.

Une proposition tarifaire a été faite auprès de Mégalis Bretagne (un prestataire de Vitré communauté) et de Berger Levrault.

- Le certificat électronique de Megalis Bretagne pour 3 ans est de 120€. Il est compatible avec le I-Parapheur de Berger Levrault. Pour accéder au service, il faut signer une convention.
- Le certificat électronique de Berger Levraut pour 3 ans est de 450€.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le devis de Mégalis Bretagne au tarif de 120 € pour 3 ans et autorise Mr le Maire à signer la convention avec Mégalis Bretagne.

• Pour: 13	Contre: 0	Abstention : 0

8) Lotissement des Noisetiers (La Métrie) :

Les travaux de voirie, éclairage et fleurissement sont terminés depuis le 04/05/2015.

Le Cabinet DESCAMPS a transmis en mairie tous les documents nécessaires liés à cette fin de travaux.

Le Notaire Thierry LE COMTE a contacté la mairie pour effectuer l'acte de rétrocession.

Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à signer l'acte de rétrocession du lotissement.

• Pour: 12	• Contre: 0	Abstention : 1

9) Révision PLU

Monsieur le Maire a interrogé Mme LE PANNETIER du syndicat d'urbanisme:

Quel sont les risques, si la commune attend la décision de Vitré Communauté concernant le PLUI et qu'elle n'engage pas la révision du PLU dans les délais prévus ?

La réponse de Mme LE PANNETIER est la suivante :

Les communes ayant un plan local d'urbanisme non Grenelle doivent se mettre en compatibilité avec les lois Grenelle et Alur avant le 1^{er} janvier 2017.

La loi ne prévoit pas de sanction mais il existe un risque de contentieux. En effet, un requérant peut demander l'abrogation du PLU à la collectivité qui en est l'auteur, et en cas de refus de cette dernière, il peut attaquer ce refus.

En ce qui concerne les **autorisations d'urbanisme**, elles pourront toujours être **délivrées sur la base du PLU en vigueur**. C'est en cas de recours contre une autorisation d'urbanisme que le risque existe.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas engager la révision du PLU pour l'instant.

1		<u>.</u>
• Pour:13	Contre : 0	Abstention : 0

10) Subvention accueil de loisirs

L'accueil loisirs de Marcillé reçoit les enfants de Moulins pendant les vacances scolaires.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le versement d'une participation de 11 € par journée et par d'enfant.

• Pour:13	• Contre: 0	Abstention : 0

11) Spectacle de fin d'année pour le repas des aînés

Le CCAS de Moulins souhaite organiser un spectacle pour le repas des aînés qui aura lieu le dimanche 6 décembre 2015.

• Pour:13	• Contre: 0	Abstention : 0

12) Travaux ZAC du Ballon

La communauté de communes de Châteaugiron aménage la ZAC du ballon à ses frais. Une partie des travaux se situe sur la commune de Moulins. Le conseil municipal est sollicité pour donner une autorisation pour effectuer ses travaux sur la commune.

La délibération est reportée au prochain conseil, en attente des plans et des conventions.

• Pour:13	• Contre : 0	Abstention : 0	

13) DM: ajout de crédit à l'article 678

Une concession vendue dans le cimetière a fait l'objet d'une exhumation à la charge de la commune.

Pour pouvoir payer cette facture aux pompes funèbres, il faut ajouter 200€ sur le compte 678 dans la partie dépense de fonctionnement du budget communal.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la délibération.

• Pour: 13	• Contre: 0	Abstention : 0

14) Révision des statuts de Vitré Communauté

Suite à la délibération du conseil communautaire du 11 septembre dernier relative à une modification des statuts de Vitré communauté principalement liée à la prise de compétence touristique, il est demandé aux communes d'adopter les modifications dont le M. le MAIRE fait lecture.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la modification des statuts de Vitré communauté.

• Pour:13	Contre: 0	Abstention : 0	1

15) Questions diverses

- Dominique Grégoire nous informe que les travaux de goudronnage (le Plessis, Fougeray, Ranné, la Gouvertière, la Mazure, les Cruaux, Brialaine) sont terminés.
- Mr le Maire nous informe que suite à l'appel d'offre lancé par le syndicat d'électrification, c'est EDF qui a été maintenu pour la fourniture d'électricité et l'économie sera d'environ 6 %.
- Club des 3 raquettes de Bais: la section badminton de Bais souhaiterait utiliser la salle de sport de Moulins pour les entraînements le lundi soir, le temps des travaux de la salle des sports de Bais. Le conseil municipal accepte de mettre à disposition la salle de sport gratuitement.
- Migrants: Mr Le Maire a questionné la préfecture concernant l'accompagnement et l'engagement financier pour l'accueil des migrants. A ce jour, il n'y a pas eu de réponse. Ce sujet sera abordé à la prochaine réunion.
- Comité de pilotage « PARENTALITE » au centre social de la Guerche : Laurence Morice sera la représentante de la commune de Moulins. Réunion prévue le 22/10/2015 à 19 H.
- Syndicat du bassin versant de la Seiche : pas de représentants du conseil pour l'instant, Monsieur le Maire se rendra à la 1ère réunion.
- La commission « informations » fait part de l'animation sur le thème Père Noël, courant décembre, à la bibliothèque. De plus, elle souhaiterait qu'un panneau grillagé, mis à la disposition des associations pour affichage de différentes manifestations, soit installé à l'entrée du Bourg. A voir avec Dominique Grégoire.
- Une journée réparation des guirlandes sera mise en place en décembre.
- Qu'en est-il des chemins communaux ? C'est en cours.
- Aurélie BIDEL souhaiterait faire une vente de chrysanthèmes sur la commune. M. le Maire doit la rencontrer.

- Manu, animateur sportif, souhaiterait qu'une protection (anti pince-doigts) soit installée sur la porte menant à la salle.
- Maison Placier : faisabilité ou pas d'une ouverture de commerce ? Après visite, la Chambre des Métiers donne un avis défavorable.
- > Les problèmes de fonctionnement des radars sont évoqués.
- A la demande de certains membres du conseil, en période d'hiver, l'horaire des conseils sera avancé d'une demi-heure (20h).

La secrétaire de séance

Anne Marie MORLIER

Le Maire

Pierre MELOT